

École normale supérieure – concours B/L

Épreuve orale commune de sociologie

Session 2022

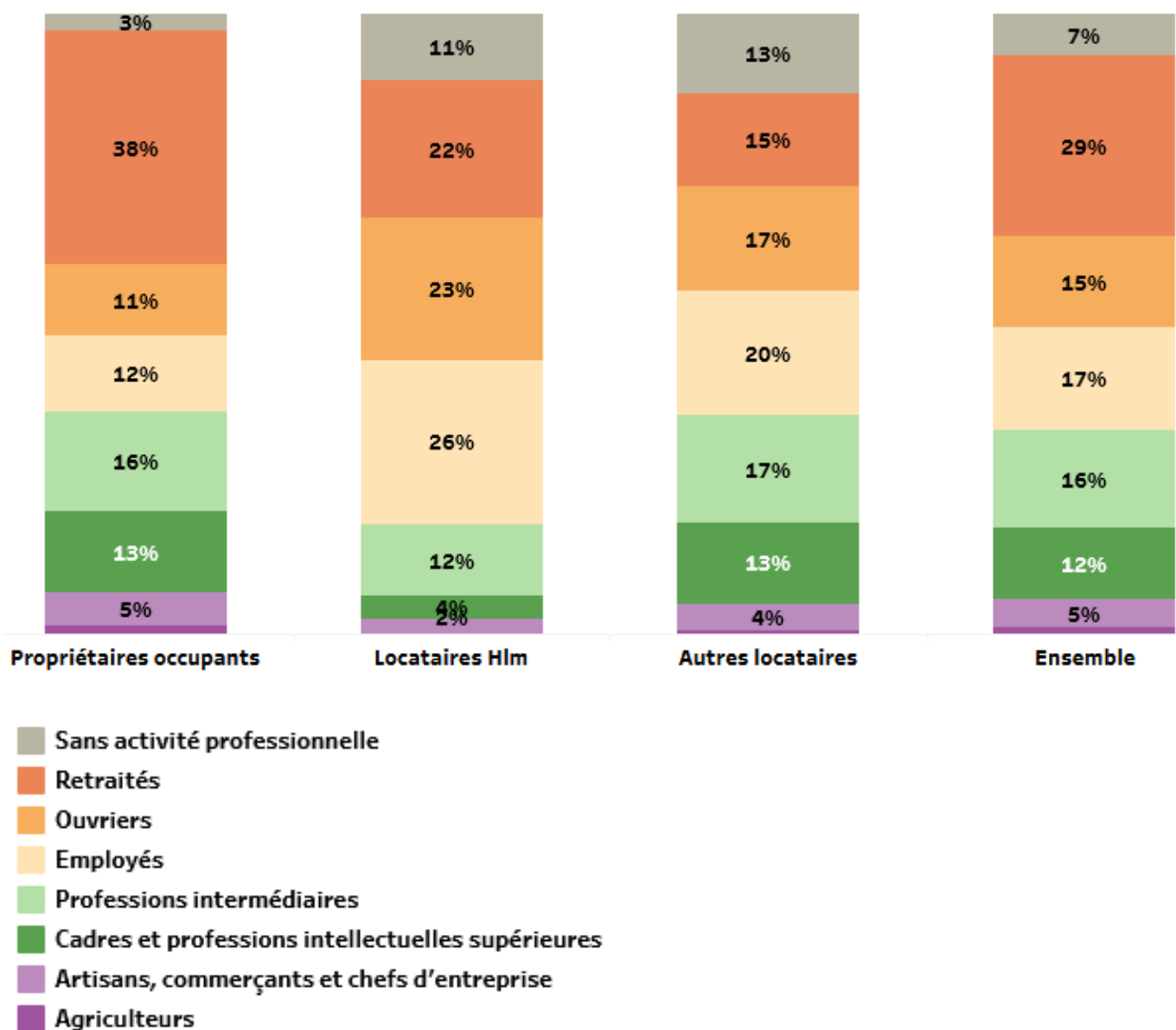
Jury : Lise Bernard et Arnaud Pierrel

Le logement social en France

Le dossier comporte 8 pages numérotées de 1 à 8

Document 1 : CSP des chefs de ménage selon le statut d'occupation du logement.....	2
Document 2 : Répartition des ménages selon leurs caractéristiques et le statut d'occupation du logement en 1984 et 2013	3
Document 3 : Plafonds de ressources en 2016 pour l'accès à chacun des trois types de logements sociaux	4
Document 4 : Voies d'accès au logement social et logique de peuplement.....	4
Document 5 : Destinées résidentielles des ménages locataires ayant déménagé dans les quatre années précédant l'enquête Logement (en % de ligne)	6
Document 6 : Réseau de relations de voisinage selon le statut d'occupation du logement	6
Document 7 : Évolution du nombre de demandeurs de logements sociaux entre 1996 et 2012.....	7
Document 8 : Les opérations de rénovation urbaine de 2004 à 2011	8

Document 1 : CSP des chefs de ménage selon le statut d'occupation du logement



Source : Union Sociale pour l'Habitat, recensement de la population 2018.

Note : Les locataires HLM correspondent aux locataires de logements sociaux.

Document 2 : Répartition des ménages selon leurs caractéristiques et le statut d'occupation du logement en 1984 et 2013

	1984				2013			
	Propriétaires	Locataires			Propriétaires	Locataires		
		Ensemble	Secteur social	Secteur libre		Ensemble	Secteur social	Secteur libre
Âge de la personne de référence								
Moins de 30 ans	17,3	82,7	28,6	54,1	18,2	81,8	18,3	63,5
30-39 ans	50,2	49,8	18,9	30,8	47,5	52,5	19,2	33,3
40-49 ans	61,9	38,1	14,3	23,8	57,7	42,3	20,2	22,1
50-64 ans	69,3	30,7	12,6	18,1	65,6	34,4	17,2	17,2
65 ans ou plus	63,9	36,1	11,9	24,2	75,6	24,4	12,8	11,6
Déciles de revenu								
1 ^{er} décile	43,6	56,4	19,4	37,0	24,2	75,8	35,1	40,7
2 ^e décile	39,7	60,3	21,4	38,9	39,0	61,0	30,6	30,4
3 ^e décile	44,6	55,4	21,7	33,7	44,7	55,3	25,9	29,4
4 ^e décile	48,0	52,0	20,7	31,2	53,3	46,7	20,9	25,8
5 ^e décile	48,2	51,8	21,1	30,7	58,8	41,2	17,8	23,4
6 ^e décile	58,0	42,0	17,8	24,2	62,2	37,8	14,3	23,5
7 ^e décile	57,2	42,8	14,4	28,4	70,6	29,4	11,0	18,4
8 ^e décile	66,4	33,6	13,5	20,1	79,7	20,3	7,0	13,4
9 ^e décile	70,6	29,4	10,0	19,4	83,6	16,4	4,7	11,7
10 ^e décile	74,5	25,5	5,1	20,4	89,9	10,1	1,8	8,3
Niveau de diplôme de la personne de référence								
> Bac+2	54,4	45,6	5,4	40,2	66,0	34,0	6,6	27,5
Bac+2	52,4	47,6	11,0	36,6	68,2	31,8	9,4	22,3
Bac général, pro. ou techno.	50,5	49,5	12,5	37,0	59,4	40,6	14,8	25,8
BEP, CAP	53,7	46,3	19,7	26,6	59,7	40,3	19,0	21,3
Sans diplôme ou brevet	56,9	43,1	17,5	25,6	56,4	43,6	24,6	19,0
Nationalité de la personne de référence								
Africaine	8,2	91,8	46,9	44,9	9,8	90,2	59,0	31,2
Européenne	27,0	73,0	22,9	50,1	56,0	44,0	14,3	29,8
Française	57,6	42,4	15,4	27,0	62,4	37,6	15,8	21,9
Autre nationalité	14,5	85,5	33,6	51,8	28,5	71,5	29,2	42,3
Type de ménage								
Personne seule	42,4	57,6	16,4	41,2	48,9	51,1	20,7	30,3
Famille monoparentale	31,8	68,2	36,7	31,5	31,3	68,7	37,9	30,8
Couple sans enfant	63,2	36,8	12,4	24,4	75,9	24,1	8,0	16,1
Couple avec enfant(s)	59,8	40,2	16,9	23,4	67,4	32,6	15,3	17,3
Ménages complexes ¹	59,4	40,6	13,1	27,5	53,6	46,4	23,3	23,1

Source : INSEE, *Les conditions de logement en France*, 2017.

Lecture : En 1984, 17,3 % des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans sont propriétaires de leur logement principal et 82,7 % en sont locataires.

Document 3 : Plafonds de ressources en 2016 pour l'accès à chacun des trois types de logements sociaux

Plafonds de ressources	PLAI		PLUS		PLS	
	(a)	(b)	(a)	(b)	(a)	(b)
Zone						
Personne seule	12 725 €	12 725 €	23 132 €	23 132 €	30 071 €	30 071 €
2 personnes	20 744 €	20 744 €	34 572 €	34 572 €	44 943 €	44 943 €
3 personnes	27 191 €	24 934 €	45 320 €	41 558 €	58 916 €	54 026 €
4 personnes	29 763 €	27 378 €	54 109 €	49 779 €	70 341 €	64 713 €
5 personnes	35 406 €	32 413 €	64 378 €	58 929 €	83 691 €	76 607 €
6 personnes	39 844 €	36 473 €	72 443 €	66 313 €	94 177 €	86 207 €
Par personne supp.	4 439 €	4 063 €	8 072 €	7 389 €	10 493 €	9 606 €

(a) Paris et communes limitrophes, (b) Reste de l'Île-de-France.

Source : Lina Raad, « Pour qui produit-on du logement social ? Le cas de la banlieue rouge », *Espace et sociétés*, 2017.

Note de lecture : PLAI = Prêt Locatif Aidé d'Intégration ; PLUS = Prêt Locatif à Usage Social ; PLS = Prêt Locatif Social.

Document 4 : Voies d'accès au logement social et logique de peuplement

En outre, les différentes catégories sociales sont représentées, dans la population du grand ensemble, par des « échantillons » particuliers constitués selon des règles différentes dans chaque cas, et pas seulement parce que les logements neufs attirent plus de couples mariés et une population en moyenne plus jeune . L'analyse doit prendre en compte le type d'organisme et le type de filière par lesquels on accède à ces grands ensembles, conditions administratives secondaires en apparence, mais, en fait, conditions déterminantes de la formation de la population . Certains ensembles nouveaux

peuvent n'avoir de commun que le nom s'ils diffèrent par les processus selon lesquels sont sélectionnés leurs habitants (statut d'occupation, propriété ou location, organisme attribuant les logements et critères d'attribution). En effet, les différents organismes qui assurent l'attribution des logements dans une même cité drainent chacun une clientèle différente. La structure socioprofessionnelle des occupants varie selon le type d'organisme de gestion. Ainsi, la clientèle des offices d'HLM de l'agglomération parisienne compte 46 % d'ouvriers, 26 % d'employés et 22 % de cadres moyens et cadres supérieurs, cependant que la clientèle de la Société centrale immobilière de la caisse des dépôts (SCIC) se compose de 23 % d'ouvriers, 31 % d'employés et 46 % de cadres moyens et cadres supérieurs¹. À l'intérieur même des HLM, il existe différentes filières d'accession, qui correspondent à la diversité des parties prenantes, allocations familiales, entreprises prêteuses, municipalité, etc., de sorte que le secteur « social » coexiste ici avec beaucoup d'autres. La caractéristique commune de ces organismes est de réaliser une sélection qui ne s'opère pas selon les lois du marché : alors que des appartements attribués selon les mécanismes normaux du marché attirent une clientèle assez homogène du fait qu'elle doit répondre aux mêmes conditions économiques et que, le plus souvent, elle est recrutée dans une aire (sociale et géographique) assez définie, les organismes qui répartissent les immeubles recrutent les occupants dans des aires différentes et selon des règles différentes. Par exemple, les appartements attribués par les organismes d'allocations familiales vont de préférence aux mal-logés, aux familles nombreuses, aux ménages menacés d'expulsion, bref, plutôt à des familles appartenant à la frange inférieure de la classe ouvrière, qui fournissent une large part des « cas sociaux ». Au contraire, les appartements obtenus au titre de la contribution des employeurs à la construction (le 1 % patronal) sont attribués à des cadres ou des employés ou, bien souvent, à des ouvriers qui ont une stabilité particulière dans leur entreprise, un emploi sûr, un niveau de qualification élevé, c'est-à-dire à des sujets qui appartiennent à la frange supérieure de la classe ouvrière. Ainsi s'explique notamment la différence entre la taille moyenne des familles de manœuvres et celle des familles d'autres catégories.

Extrait de : Jean-Claude Chamboredon, Madeleine Lemaire, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 1970.

Document 5 : Destinées résidentielles des ménages locataires ayant déménagé dans les quatre années précédant l'enquête Logement (en % de ligne)

	Statut au moment de l'enquête					
	1984			2013		
	Propriétaire	Secteur social	Secteur privé	Propriétaire	Secteur social	Secteur privé
Statut 4 ans avant						
Secteur social	38,2	36,6	21,8	21,1	51,7	26,5
Secteur libre	34,9	15,2	46,1	31,6	15,0	52,0

Source : INSEE, *Les conditions de logement en France*, 2017.

Lecture : 38,2 % des ménages qui étaient locataires dans le secteur social en 1980 étaient devenus propriétaires en 1984.

Document 6 : Réseau de relations de voisinage selon le statut d'occupation du logement

Composition du réseau...	% de locataires de logements sociaux	% de locataires du privé	% de propriétaires	Total
... des locataires de logements sociaux	89	6	5	100
... des locataires du privé	3	78	19	100
... des propriétaires	2	30	68	100

Source : Jean-Yves Authier, Joanie Cayouette-Remblière, « Voisiner, une pratique qui demeure... sélective », *Population & sociétés*, 2021.

Document 7 : Évolution du nombre de demandeurs de logements sociaux entre 1996 et 2012

	1996	2002	2006	2012
Nombre de demandeurs en attente	855 000	1 040 000	1 220 000	1 600 000

Source : Marine Bourgeois, *Tris et sélection des populations dans le logement social*, thèse de doctorat en science politique, 2017.

Document 8 : Les opérations de rénovation urbaine de 2004 à 2011

	Nombre de logements démolis	Nombre de logements reconstruits	Nombre de logements réhabilités	Nombre de logements résidentialisés	Nombre total de logements concernés
Total de la programmation	140 340	135 740	323 960	352 710	952 750
Total des opérations engagées (2004-2011)	106 450	98 460	263 920	236 595	705 425
Total des opérations livrées (2004-2011)	88 770	63 590	186 850	129 670	468 880
Taux d'engagement des opérations	76%	73%	81%	67%	74%
Taux de réalisation des opérations	63%	47%	58%	37%	49%

Source : Agence nationale pour la Rénovation Urbaine, *Changeons de regard sur les quartiers*, 2013.

Note : La résidentialisation consiste à donner un caractère privé aux immeubles, en posant des grilles à l'entrée ou en aménageant un jardin au pied des immeubles.